

Procès-Verbal

de la réunion du 16 novembre 2015

Le dix novembre deux mille quinze, une convocation est adressée individuellement à chaque Conseiller municipal pour une réunion prévue le **seize novembre deux mille quinze**, à vingt heures trente minutes, salle de la Mairie.

☆☆☆☆☆

ORDRE DU JOUR

- Rue Saint Nicolas – avenants n°7 et n°8 au marché de travaux de sécurisation de l'entreprise Colas

☆☆☆☆☆

L'an deux mille quinze, le seize novembre, à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni salle de la Mairie, sous la présidence de M. Claude LITT, Maire, assisté de M. Thierry BILLEROT, secrétaire de mairie.

Étaient présents : LITT Claude, ROY Estelle, TERRIÈRE Éric, DAUNIZEAU Bénédicte, BRAULT Olivier, DEBENEST OLIVIER Fabienne, DUPUIS Fabrice, DURIVault David, LE REST Marie-Gwénaëlle, MACOUIN Bernard, QUINTARD Dominique, TEIXEIRA RIBARDIÈRE Claudine.

Étaient absentes représentées : MARCHOUX Éric (BRAULT Olivier), MARTIN Cécile (ROY Estelle),

Étaient absents excusés : BELLINI Bruno

M. MACOUIN Bernard a été élu Secrétaire de séance.

Adoption du procès verbal de la réunion du 26 octobre 2015

Le Président soumet aux membres présents à la réunion du 26 octobre 2015, le procès-verbal s'y rattachant.

Celui-ci est adopté à l'unanimité des membres présents.

**N° 2015 – 16.11 - 105 – Travaux d'aménagement et de sécurisation
des voies routières et piétonnes du Bourg**

Avenant n°7 au marché de travaux de l'entreprise COLAS (lot 1 – VRD)

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il y a lieu de prendre une délibération acceptant l'avenant n°7 au marché de travaux attribué à l'entreprise COLAS de CHAURAY (79) après avis favorable de la commission d'appels d'offres qui a eu lieu le 6 novembre 2015.

Il rappelle que la tranche de travaux retenue par le Conseil municipal pour 2015 prévoit :

- La tranche conditionnelle 3 de la rue Saint Nicolas
- L'option n°8 du parking de la rue Saint Jean Baptiste

L'option 8 relative aux travaux d'aménagement du parking de la rue Saint Jean Baptiste ne faisait pas partie du marché de travaux initial (lot 1 – VRD) attribué à l'entreprise COLAS.

Il convient donc de passer un avenant au marché de travaux de l'entreprise COLAS, conformément au détail ci-dessous :

Commune de Jazeneuil

**Travaux d'aménagement et de sécurisation des voies routières et piétonnes du Bourg
à JAZENEUIL**

Lot n° 01 – VRD

Avenant n°7 au marché du 9 août 2010 (en plus)

Entre les soussignés :

→ Commune de Jazeneuil, 10 rue du Vieux Château, 86600 JAZENEUIL,

d'une part,

et,

→ L'entreprise COLAS – Agence CTPA, 582 route de Paris, 79180 CHAURAY,

d'autre part,

Article 1^{er} – Objet de l'avenant -

Le présent avenant a pour objet d'inclure au marché de l'entreprise concernée les travaux modificatifs suivants :

↳ Voir descriptif du quantitatif des travaux en plus-value joint à l'avenant n°7

Le montant du présent avenant n° 7 s'élève à la somme de 8 517.50 € HT, soit **10 221.00 € T.T.C.**

Article 2 – Modification du montant du marché –

	Montant HT	TVA 19,60 %	Montant TTC
TRANCHE FERME	223 416,93	43 789,72	267 206,65
TRANCHE CONDITIONNELLE N°1	129 535,83	25 389,02	154 924,85
TRANCHE CONDITIONNELLE N°2	137 593,20	26 968,27	164 561,47
TRANCHE CONDITIONNELLE N°3	73 507,65	14 407,50	87 915,15
TRANCHE CONDITIONNELLE N° 4	85 746,50	16 806,31	102 552,81

OPTION N° 1	12 329,71	2 416,62	14 746,33
OPTION N° 2	1 301,85	255,16	1 557,01
OPTION N° 5	3 288,20	644,49	3 932,69
OPTION N° 9	9 312,20	1 825,19	11 137,39

Montant du Marché	676 032,07	132 502,29	808 534,36
Avenant n°1 en plus (tranche ferme)	5 900,00	1 156,40	7 056,40
Avenant n°2 en plus (tranche conditionnelle 2)	9 717,50	1 904,63	11 622,13
Avenant n°3 en plus (tranche conditionnelle 1)	9 209,75	1 805,11	11 014,86
Avenant n°4 (Changement de raison sociale)			
Avenant n°5 en plus (Tranche conditionnelle 4)	9 500,00	1 862,00	11 362,00
Avenant n°6 (Régularisation de la mise en forme des avenants précédents)			
Avenant n°7 en plus (Tranche conditionnelle 3)	8 517,50	1 703,50	10 221,00
Nouveau Montant du Marché	718 876,82	140 933,93	859 810,75

Le montant du marché y compris le présent avenant est ainsi porté à la somme TTC de : **859 810.75 Euros** - Huit cent cinquante-neuf mille huit cent dix euros et soixante-quinze centimes.

Article 3 – Base de prix -

⇒ Suivant prix du marché et nouveaux prix

Article 4 – Délai d'exécution -

⇒ Le délai d'exécution est prolongé de 1 semaine.

Article 5 – Pièces annexes à l'avenant au marché -

Les pièces annexes au marché du Lot n° 01 – VRD sont :

- le présent avenant
- le descriptif des travaux de l'avenant

Article 6 – Autres clauses -

Les autres clauses du marché restent inchangées.

Après avoir pris connaissance du descriptif des travaux de l'avenant n°7 et après en avoir délibéré, le Conseil municipal accepte à l'unanimité cet avenant n°7 au marché de travaux attribué à l'entreprise COLAS de CHAURAY (79) – (lot 1 - VRD) suivant les termes ci-dessus et charge Monsieur le Maire de le viser.

**N° 2015 – 16.11 - 106 – Travaux d'aménagement et de sécurisation
des voies routières et piétonnes du Bourg
Avenant n°8 au marché de travaux de l'entreprise COLAS (lot 1 – VRD)**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il y a lieu de prendre une délibération acceptant l'avenant n°8 au marché de travaux attribué à l'entreprise COLAS de CHAURAY (79) après avis favorable de la commission d'appels d'offres qui a eu lieu le 6 novembre 2015.

Monsieur le Maire rappelle que la tranche de travaux retenue par le Conseil municipal pour 2015 prévoit :

- La tranche conditionnelle 3 de la rue Saint Nicolas
- L'option n°8 du parking de la rue Saint Jean Baptiste

Le présent avenant a pour objet d'inclure au marché de l'entreprise concernée les travaux modificatifs suivant :

- La régularisation des prix unitaires de l'avenant n°7
- Les travaux supplémentaires pour la réalisation d'un caniveau central en pavage
- Les travaux supplémentaires pour la réfection des revêtements sur les travaux du réseau EP

Il convient donc de passer un avenant au marché de travaux de l'entreprise COLAS, conformément au détail ci-dessous :

Commune de Jazeneuil
Travaux d'aménagement et de sécurisation des voies routières et piétonnes du bourg
à JAZENEUIL
Lot n°01-VRD

Avenant n°8 au marché du 09.08.2010 (en plus)

Entre les soussignés :

→ Commune de Jazeneuil, 10 rue du Vieux Château, 86600 JAZENEUIL,

d'une part,

et,

→ L'entreprise COLAS – Agence CTPA, 582 route de Paris, 79180 CHAURAY,

d'autre part,

Article 1^{er} - Objet de l'avenant –

Le présent avenant a pour objet d'inclure au marché de l'entreprise concernée les travaux modificatifs suivant :

- La régularisation des prix unitaires de l'avenant n°7
- Les travaux supplémentaires pour la réalisation d'un caniveau central en pavage
- Les travaux supplémentaires pour la réfection des revêtements sur les travaux du réseau EP

↳ Voir descriptif du quantitatif des travaux en plus-value joint à l'avenant n°8

Le montant du présent avenant n°8 s'élève à la somme de 11 959.88 € HT, soit **14 351.86 € T.T.C.**

Article 2 – Modification du montant du marché

	Montant HT	TVA 19,60 %	Montant TTC
TRANCHE FERME	223 416,93	43 789,72	267 206,65
TRANCHE CONDITIONNELLE N°1	129 535,83	25 389,02	154 924,85
TRANCHE CONDITIONNELLE N°2	137 593,20	26 968,27	164 561,47
TRANCHE CONDITIONNELLE N°3	73 507,65	14 407,50	87 915,15
TRANCHE CONDITIONNELLE N° 4	85 746,50	16 806,31	102 552,81

OPTION N° 1	12 329,71	2 416,62	14 746,33
OPTION N° 2	1 301,85	255,16	1 557,01
OPTION N° 5	3 288,20	644,49	3 932,69
OPTION N° 9	9 312,20	1 825,19	11 137,39

Montant du Marché	676 032,07	132 502,29	808 534,36
Avenant n°1 en plus (tranche ferme)	5 900,00	1 156,40	7 056,40
Avenant n°2 en plus (tranche conditionnelle 2)	9 717,50	1 904,63	11 622,13
Avenant n°3 en plus (tranche conditionnelle 1)	9 209,75	1 805,11	11 014,86
Avenant n°4 (Changement de raison sociale)			
Avenant n°5 en plus (Tranche conditionnelle 4)	9 500,00	1 862,00	11 362,00
Avenant n°6 (Régularisation de la mise en forme des avenants précédents)			
Avenant n°7 en plus (Tranche conditionnelle 3)	8 517,50	1 703,50	10 221,00
Avenant n°8 en plus (Tranche conditionnelle 3)	11 959.88	2 391.98	14 351.86
Nouveau Montant du Marché	730 836.70	143 325.90	874 162.60

Le montant du marché y compris le présent avenant est ainsi porté à la somme TTC de : **874 162.60 Euros** - Huit cent soixante-quatorze mille cent soixante-deux euros et soixante centimes.

Article 3 – Base de prix-

⇒ Suivant prix du marché et nouveaux prix

Article 4 – Délai d'exécution –

⇒ Le délai d'exécution est prolongé de 1 semaine.

Article 5 – Pièces annexes a l'avenant au marche –

Les pièces annexes au marché du Lot n° 01 – VRD sont :

- le présent avenant
- le descriptif des travaux de l'avenant

Article 6 – Autres clauses –

Les autres clauses du marché restent inchangées.

Après avoir pris connaissance du descriptif des travaux de l'avenant n°8 et après en avoir délibéré, le Conseil municipal accepte à l'unanimité cet avenant n°8 au marché de travaux attribué à l'entreprise COLAS de CHAURAY (79) – (lot 1 - VRD) suivant les termes ci-dessus et charge Monsieur le Maire de le viser.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à vingt et une heures trente minutes.

**Tableau récapitulatif des délibérations du Conseil municipal
en date du 16 novembre 2015**

2015 – 16.11 – 105	Travaux d'aménagement et de sécurisation des voies routières et piétonnes du Bourg - Avenant n°7 au marché de travaux de l'entreprise COLAS (lot 1 – VRD)
2015 – 16.11 – 106	Travaux d'aménagement et de sécurisation des voies routières et piétonnes du Bourg - Avenant n°8 au marché de travaux de l'entreprise COLAS (lot 1 – VRD)

Ont signé au registre :

Monsieur Claude LITT	Madame Estelle ROY	Monsieur Éric TERRIÈRE
Madame Bénédicte DAUNIZEAU	Monsieur Bruno BELLINI Absent excusé	Monsieur Olivier BRAULT
Madame Fabienne DEBENEST-OLIVIER	Monsieur Fabrice DUPUIS	Monsieur David DURIVAULT
Madame Marie Gwenaëlle LE REST	Monsieur Bernard MACOUIN	Monsieur Éric MARCHOUX Absent représenté
Madame Cécile MARTIN Absente représentée	Monsieur Dominique QUINTARD	Madame Claudine TEIXEIRA-RIBARDIÈRE